

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° VAL 2012-15 du 22 février 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL)**

NOR : TRAT1206438S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la décision du président-directeur général en date du 22 février 2012 approuvant l'acquisition auprès de la société Michelet 57, de lots de copropriété situés sur la parcelle AJ 85 à Saint-Ouen (93400) au 57 de l'avenue Michelet,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL), à l'effet d'exercer les pouvoirs suivants : passer tous actes consécutifs ou nécessaires à la mise en œuvre de la décision en date du 22 février 2012 susvisée, sous les charges et conditions que le directeur du département VAL avisera, accomplir toutes démarches et formalités, élire domicile et généralement faire le nécessaire pour l'exécution de ladite décision.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

À charge pour lui d'en informer préalablement le délégant, le délégataire pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

*Le président-directeur général,*  
P. MONGIN